

## Recommandations pour le secteur de la construction suite aux nouvelles connaissances sur les modes de transmission

19 janvier 2021

### Question :

Le comité construction de la CNESST aimerait avoir quelques lignes directrices à considérer pour les travailleurs qui œuvrent actuellement surtout à l'intérieur pour la période hivernale. À noter, il y a beaucoup d'équipement qui pousse de l'air chaud sur les chantiers intérieurs l'hiver

### Réponse :

Le SRAS-CoV-2, le virus qui cause la COVID-19, se transmet principalement lors de contacts rapprochés entre les personnes, à moins de 2 mètres de distance, et prolongés durant plus de 15 minutes. Les recommandations actuelles de l'INSPQ faites pour le secteur de la construction tiennent compte de ce principal mode de transmission. Ainsi, les mesures les plus efficaces demeurent la minimisation du nombre de personnes présentes dans un même lieu en même temps, la distanciation physique minimale de deux mètres dès que c'est possible, l'hygiène des mains fréquente et le respect de l'étiquette respiratoire. Lorsque le travail s'effectue à moins de deux mètres, il est recommandé de porter un masque médical de qualité et d'ajouter une protection oculaire lorsque ce ne sont pas tous les travailleurs qui portent un masque, ou en contact rapproché avec toute autre personne.

Il faut continuer à respecter ces recommandations pendant le travail, bien sûr, mais aussi à des moments où les travailleurs peuvent baisser la garde, comme durant les pauses, aux moments des repas et sur la route.

On sait maintenant que le risque de transmission du SRAS-CoV-2 est par ailleurs augmenté dans des espaces restreints, ventilés de façon inadéquate, à forte densité d'occupants et lorsque la durée d'exposition est prolongée, mais il est peu probable que la distance à laquelle on peut être infectée soit au-delà de quelques mètres. Lorsque possible, une ventilation naturelle (ouverture des fenêtres) est une mesure qui apparaît suffisante. Il est par ailleurs recommandé de procéder à ce type de ventilation naturelle, d'une durée d'environ 10-15 minutes, au moins deux fois par jour, à certains moments stratégiques de la journée où les locaux sont inoccupés (durant les pauses, durant les repas, etc.) (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/modes-transmission#mesures>). La même recommandation s'applique aussi dans les véhicules, où il est préférable d'ouvrir les fenêtres aussi longtemps que la température le permet, afin d'augmenter l'apport d'air extérieur dans le véhicule.

Des discussions scientifiques sont en cours actuellement afin de voir s'il est possible de donner certaines balises pour tenter de mieux définir ou circonscrire les espaces restreints, la densité d'occupants et la qualité de la ventilation. La mise à jour de la fiche sur la construction tiendra compte de ces éléments et se fera chaque fois que les nouvelles connaissances justifient un changement. Nous tiendrons également compte des systèmes d'air chaud pulsé qui sont utilisés dans les chantiers de construction l'hiver et des recommandations particulières doivent être prises à cet égard. En attendant, il serait opportun d'éviter de diriger les jets d'air directement en direction des travailleurs.

**Note :** Les éléments de réponses présentés ci-dessus sont basés sur l'information disponible au moment de rédiger ces recommandations. Puisque la situation et les connaissances sur le virus SARS-CoV-2 (covid-19) évoluent rapidement, les informations formulées dans ce document sont sujettes à modifications.

#### AUTEUR

Groupe de travail SAT-COVID-19  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec

© Gouvernement du Québec (2021)

